

AR PREFECTURE

017-200041523-20200625-DEC281\_2020-AU  
Reçu le 25/06/2020

H A U T E



SAINTONGE

Antilles

Décision n° 281 / 2020  
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu des délibérations n° 28 du 17 avril 2014 et n°26 du 12 avril 2018 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 26 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge, pour le site des Antilles, décide de signer pour le renouvellement d'abonnement à SUD OUEST et SUD OUEST DIMANCHE à compter du 07/08/2020

Cet abonnement pour 12 mois est au tarif de 451,50 €.

Fait à Jonzac,

Le

**25 JUIN 2020**

Le Président

Claude BELOT



**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex**

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
**M. Jean-Michel RAPITEAU**



**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**